

Débats des Communes

PREMIÈRE SESSION, CINQUIÈME PARLEMENT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 19 avril 1883.

M. l'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

DESCENTE DU BOIS DE CONSTRUCTION ET DE CHARPENTE.

M. COSTIGAN : Je propose que demain la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est opportun d'établir de nouvelles dispositions relativement à la réglementation et la perception des péages et droits pour l'usage des travaux construits par le gouvernement pour faciliter la descente du bois de construction et de charpente dans les rivières et cours d'eau ; d'autoriser le gouverneur en conseil à faire des règlements à ce sujet, exiger la vérification sous serment des rapports relatifs à ces questions, et d'imposer des pénalités dans les cas de violation de ces règlements ; et de stipuler que les bois de construction et de charpente et leurs produits seront une garantie de paiement de tels péages et droits tant qu'ils ne seront pas payés.

La motion est adoptée.

EXPLICATION PERSONNELLE.

M. BERGIN : Avant que l'ordre du jour ne soit appelé, je désire attirer l'attention de la Chambre sur le paragraphe suivant, publié dans le *Globe* de Toronto d'hier.

M. Bergin, de Cornwall, désirant beaucoup éviter le vote, et au dernier moment, il proposa l'abstention simultanée à un député qui voulait voter et qui vint pour le renvoi à six mois.

C'est le contraire qui est vrai. L'honorable député de Victoria-Sud m'a rencontré dans le corridor et m'a dit qu'il désirait partir par le train de dix heures, et que dans le cas où l'on ne voterait pas avant cette heure, il aimerait à s'entendre avec moi, et j'ai refusé. Peu après j'ai vu l'honorable député de Durham, le piqueur de notre parti, et lui ai demandé si notre honorable ami de Victoria-Sud avait réussi à s'entendre ; il m'a répondu que non. "Je connais, dit-il, un autre monsieur qui demande à convenir d'une abstention simultanée, c'est l'honorable député de Selkirk," et il me demanda de m'entendre avec ce dernier. Je refusai encore. Avant le vote, on me demanda si l'on pourrait trouver un député qui consentit à convenir d'une convention simultanée avec l'honorable député de Hastings-Ouest, qui, on le sait, est souffrant et ne peut pas prendre part à un long débat. Je répondis que, d'après moi, il y avait un député qui s'entendrait avec lui, et j'envoyai un messenger vers ce député, mais on ne put le trouver. Lorsqu'il fut revenu, je voulus lui parler, mais sans succès. J'envoyai de nouveau quelqu'un lui parler, mais il répondit qu'il allait voter contre le bill.

En conséquence, l'on ne peut pas m'accuser d'avoir voulu convenir d'une abstention simultanée avec un homme qui devait voter avec moi, surtout vu que c'était un vote que je ne voulais pas éviter, à aucun prix.

M. SUTHERLAND : Je n'ai exprimé le désir de convenir d'une abstention simultanée avec personne.

M. BERGIN : C'était alors l'honorable député de Lisgar ; je me suis trompé.

PRIME SUR LE FER EN GUEUSE.

Sir LEONARD TILLEY : Je propose que la Chambre se forme en comité général pour examiner une certaine résolution proposée le 18 avril, relativement à la prime sur le fer en gueuse.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité.

(En comité.)

Sir LEONARD TILLEY : Je propose que la résolution soit adoptée. J'attire l'attention de la Chambre sur le fait

bien connu des honorables députés des deux partis, que pendant les deux dernières sessions, on a exercé une forte pression sur le gouvernement pour le porter à examiner l'opportunité d'accorder un peu plus de protection pour développer les industries du fer en Canada.

Il est reconnu que dans toutes les parties de la Confédération, nous avons du minerai de qualité supérieure. Nous reconnaissons toute l'importance qu'il y a de développer cette grande industrie, plus importante peut-être que plusieurs autres, parce que le produit qu'elle donne, lorsqu'il est prêt à être livré au commerce, représente le travail dans presque toute sa valeur. Le gouvernement a promis aux personnes qui se sont adressées à lui, à l'avant-dernière session, d'examiner sérieusement cette question et de voir si nous ne pourrions pas la décider de façon à encourager suffisamment le développement de cette industrie. Un des obstacles que nous avions à surmonter en traitant cette question, était qu'en augmentant sensiblement le droit imposé sur le fer en gueuse, matière première qui est la base d'un grand nombre d'industries canadiennes, nous étions obligés, jusqu'à un certain point, de changer les droits imposés sur les articles à la fabrication de quels entre le fer en gueuse ou le fer en barre, vu qu'aujourd'hui, nous ne produisons pas encore ce dont nous avons besoin. Dans ces circonstances, nous avons jugé à propos de demander à la Chambre d'accorder, pendant une période de six ans, la prime que nous proposons maintenant de donner, laquelle sera de \$1.50 par tonne pour les trois premières années, et de \$1 par tonne pour les trois années suivantes. Autant que je puis le constater, nous avons maintenant trois fonderies dans la Confédération ; je ne parle pas des laminoirs, mais des industries qui consistent à fabriquer le fer en gueuse. La plus importante est celle de Londonderry, Nouvelle-Ecosse ; il y en a une aussi aux Trois-Rivières et une autre à Woodstock, Nouveau-Brunswick. Je ne connais pas le chiffre des produits de ces trois fonderies, mais je crois que, durant l'année dernière, ce chiffre ne s'est pas élevé à 20,000 tonnes.

M. MACKENZIE : Combien en importons-nous ?

Sr LEONARD TILLEY : L'année dernière, nous avons importé 63,431 tonnes de fer dont 6,837 affiné au charbon de bois, et 56,594 tonnes de toutes les autres espèces.

On espère que l'année prochaine, de juillet 1883 à juillet 1884, on en fabriquera probablement 40,000 tonnes. On ajoutera un fourneau à la fonderie de Londonderry, et celles des Trois-Rivières et de Woodstock fonctionneront plus activement.

Il est difficile d'espérer que, pendant l'année prochaine, le revenu atteigne le chiffre que fait entrevoir l'agrandissement de la fonderie, car ce n'est que dans douze mois que le nouveau fourneau sera convenablement fini et mis en opération. Il surgira sans doute de nouvelles industries dans le cours de l'année prochaine ; mais pendant cette période il n'y aura probablement que les fonderies actuelles qui fonctionneront et produiront environ 35,000 ou 45,000 tonnes.

M. ROSS (Middlesex) : L'honorable ministre a-t-il l'intention de payer les primes aux fonderies déjà établies ?

Sir LEONARD TILLEY : Certainement. Il ne serait pas juste d'accorder la prime aux nouvelles industries que l'on peut créer et non à celles qui sont déjà établies qui n'ont rapporté que peu de bénéfice et pour lesquelles on fait des dépenses considérables.

En conséquence, on propose que \$1.50 soient accordés, ce qui formera peut-être un montant de \$50,000 pendant le prochain exercice.